

PATRIMOINE

SOUTIEN À LA RESTAURATION DES ÉDIFICES, OBJETS MOBILIERS ET ORGUES PROTÉGÉS



Citadelle de Montmédy

OBJECTIFS :

- Valoriser le patrimoine exceptionnel de notre département qui présente un intérêt historique et artistique
- Promouvoir les édifices à des fins touristiques et culturelles
- Encourager la transmission des savoir-faire et la création d'emploi

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE :

- Communes
- EPCI à fiscalité propre
- Associations de restauration du patrimoine

CONTACTS :

Pour tout renseignement, merci de vous adresser :

Département de la Meuse - Service Aménagement et Développement du Territoire

> Jean-Charles BOUCHON

Tél 03 29 45 78 26

jean-charles.bouchon@meuse.fr

> Caroline LEGOUET

Tél 03 29 45 77 23

caroline.legouet@meuse.fr

CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ :

Le Département intervient en complément de la DRAC : seules les opérations comprises dans la liste principale (ou liste prioritaire pour les objets mobiliers) établie par la DRAC au moment de sa programmation annuelle, seront éligibles.

PRINCIPALES MODALITES D'INTERVENTION :

- **Plancher des dépenses subventionnables :** 10 000€HT
- **Plafond des dépenses subventionnables :** spécifique à chaque opération, en fonction du montant des travaux retenus par la DRAC Grand-Est dans sa programmation annuelle
- **Taux de subvention :** 40% maximum de la participation de la DRAC
- Le montant de la subvention se verra appliquer le dispositif de péréquation des aides arrêté par l'Assemblée départementale.

À NOTER :

L'aide du Département peut se cumuler avec d'autres financements publics ainsi qu'une souscription publique.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX ASSOCIATIONS DE RESTAURATION DU PATRIMOINE :

Pour les associations non assujetties au régime de la TVA, le montant des dépenses subventionnables sera calculé sur la base du TTC.

- Les associations ne seront pas soumises au dispositif de péréquation et se verront appliquer un taux fixe de 20 %.

DÉPENSES ÉLIGIBLES :

- Dépenses d'investissement liées aux travaux
- Diagnostics
- Études pré-opérationnelles

PARTENAIRES ASSOCIÉS

DRAC Grand-Est

Conservation Régionale Monuments Historiques
Pôle patrimoine
03 87 33 62 95

Région Grand-Est

Service Inventaire et Patrimoine
03 87 33 62 95

Fondation du Patrimoine (Délégation Lorraine)

03 83 46 86 35

Conservation Départementale des Antiquités et Objets d'Art

Mickaël GEORGES
06 12 49 73 83 - mgeorges@grandverdun.fr